



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2021

Aubréville
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Brabant-en-Argonne
Brabant-sur-Meuse
Charpentry
Cheppy
Brocourt-en-Argonne
Cierges-sous-Montfaucon
Le Claon
Clermont-en-Argonne
Consenvoye
Cuisy
Dombasle-en-Argonne
Epinonville
Esnes-en-Argonne
Forges-sur-Meuse
Froidos
Futeau
Gercourt-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
Montfaucon d'Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon
Septsarges
Varennnes-en-Argonne
Vauquois
Véry



Communauté de communes

Argonne-Meuse

*Siège social
Service administratif*

*16 Rue Thiers
55120 Clermont-en-Argonne*

Tel : 03 29 87 40 12


*Service Administratif
Varennnes-en-Argonne*

*28, Rue Tabur
55270 Varennnes-en-Argonne*

Mail : environnement@argonne-meuse.fr

Sommaire :

I. Présentation Générale	3
1.1) Territoire desservi	3
1.2) Les compétences exercées	4
1.3) Le SMET	5
II. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	6
2.1) La déchèterie	6
2.1.1) L'accès à la déchèterie	7
2.1.2) La collecte.....	9
2.2) Les ordures ménagères résiduelles	10
2.3) Les emballages ménagers recyclables	11
2.4) Le verre	14
2.5) Évolutions	15
III. Indicateurs techniques de traitement	16
3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie	16
3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées	17
3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés	18
3.4) Traitement du verre collecté	20
3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés	20
IV. Indicateurs financiers	21
4.1) Coûts des déchets ménagers et assimilés	21
4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative	23
4.3) Dépenses et recettes	25
4.4) Évolutions	25



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la communauté de communes Argonne-Meuse a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2020.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public, de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) de la communauté de communes Argonne-Meuse.

I. Présentation Générale

1.1) Territoire desservi

Le territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse regroupe 7 106 habitants (population municipale légale 2021 ; entrant en vigueur en 2018) répartis sur 38 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.



1.2) Les compétences exercées

La communauté de communes Argonne-Meuse est compétente en matière de collecte, d'enlèvement, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Les déchets ménagers et assimilés



Déchets occasionnels, encombrants, déchets verts, gravats ...



Ordures ménagères résiduelles



Emballages ménagers recyclables



Verre

La communauté de communes Argonne-Meuse exerce les compétences de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, gère la déchèterie de Clermont-en-Argonne, informe et communique sur le tri sélectif dans un souci de réduction des déchets et organise la pré-collecte.

Cette compétence s'exerce pour l'ensemble de la population des 38 communes du territoire ainsi que les administrations et les professionnels sauf :

- l'EHPAD d'Argonne regroupant les 3 sites : Clermont-en-Argonne, Varennes-en-Argonne et Montfaucon d'Argonne,
- le SEISAAM de Clermont-en-Argonne / les Islettes comprenant un foyer d'accueil spécialisé, une résidence d'accueil, un centre maternel, la pouponnière, les maisons d'enfants à caractère social, un centre d'hébergement..

Ces établissements ont leur propre filière de collecte et de traitement sur l'ensemble des déchets qu'ils produisent. Cela représente 409 habitants.

1.3) Le SMET

La CCAM adhère au SMET
avec 8 autres collectivités
(compétence étude et
traitement) meusiennes
2019 = 96 638 Habitants



Le SMET gère :

Le développement de la concurrence
pour le marché de traitement
des déchets



La veille réglementaire

La maîtrise des flux et leurs coûts

L'étude pour optimiser la collecte et le
traitement des déchets

En 2017, le Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) a renouvelé l'ensemble de ses contrats de transfert/transport/traitement pour la période 2018-2022.

Le SMET s'est engagé pour le compte de la communauté de communes Argonne-Meuse à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le PLPDMA est une obligation réglementaire dont l'objectif est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés.

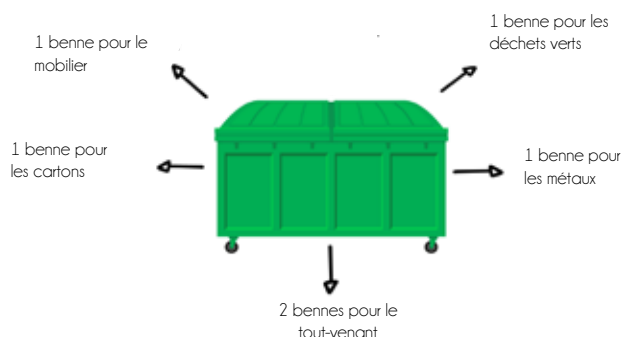
II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DECHETS

Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de statistiques de trois années, de 2019 à 2021. Avec la mise en place de la redevance incitative, il paraît intéressant d'avoir une rétrospective des statistiques des tonnages collectés. Toutefois, l'année 2020 reste une année particulière qui a été marquée par les règles de confinement en raison du contexte sanitaire.

2.1 La déchèterie

La déchèterie se trouve rue de la Gare à Clermont-en-Argonne.

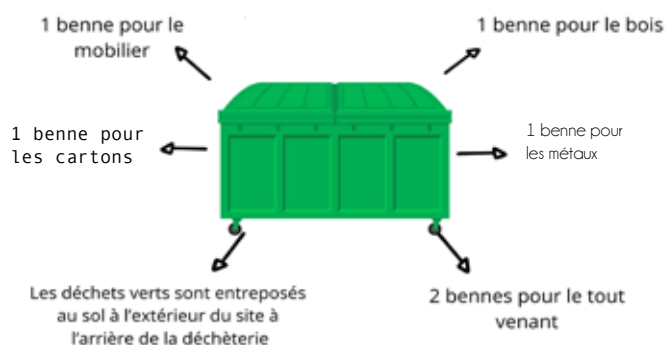
Avant les travaux d'octobre 2021, 6 bennes étaient à quai :



La benne pour les gravats se situe en dehors du quai.

En raison d'une défaillance du pont métallique, la communauté de communes Argonne-Meuse a pris la décision de modifier la disposition des bennes ; une déchèterie à plat a été mise en service le 5 novembre 2021 après 15 jours de fermeture pour travaux.

Après les travaux d'octobre 2021, 7 bennes sont ouvertes latéralement :



La benne pour les gravats n'a pas changé d'emplacement.

Les déchets verts sont maintenant entreposés au sol à l'extérieur du site à l'arrière de la déchèterie.

D'autres déchets y sont collectés dans des contenants adéquats :

- o Déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides, pesticides, engrais...),
- o Verre,
- o Textiles,
- o Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E),
- o Piles et batteries,
- o Ampoules et néons,
- o Huiles de vidange et alimentaires,
- o Couettes et oreillers,
- o Cartouches d'imprimantes,
- o Papiers, livres, journaux, magazines,
- o Polystyrène,
- o Huisseries,
- o Pneus des particuliers.

2.1.1) L'accès à la déchèterie

Tous les déchets sont amenés par les usagers à la déchèterie aux horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver (du 1^{er} Octobre au 30 Avril) :

Mardi : de 8h à 12h

Vendredi : de 16h30 à 18h30

Samedi : de 8h à 12h et 13h à 17h

Horaires d'été (du 1^{er} Mai au 30 Septembre) :

Mardi : de 8h à 12h

Mercredi : de 16h30 à 19h30

Vendredi : de 16h30 à 19h30

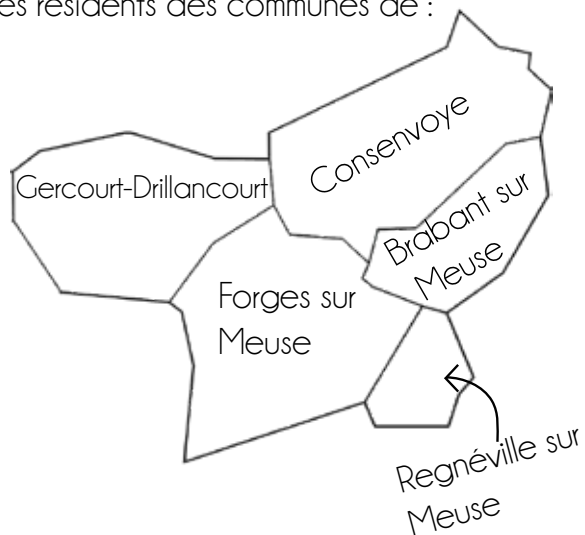
Samedi : de 8h à 12h et 13h à 17h

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers, les établissements publics et les services municipaux des communes membres de l'EPCI, sans condition de volume.

Deux conditions d'accès à la déchèterie :

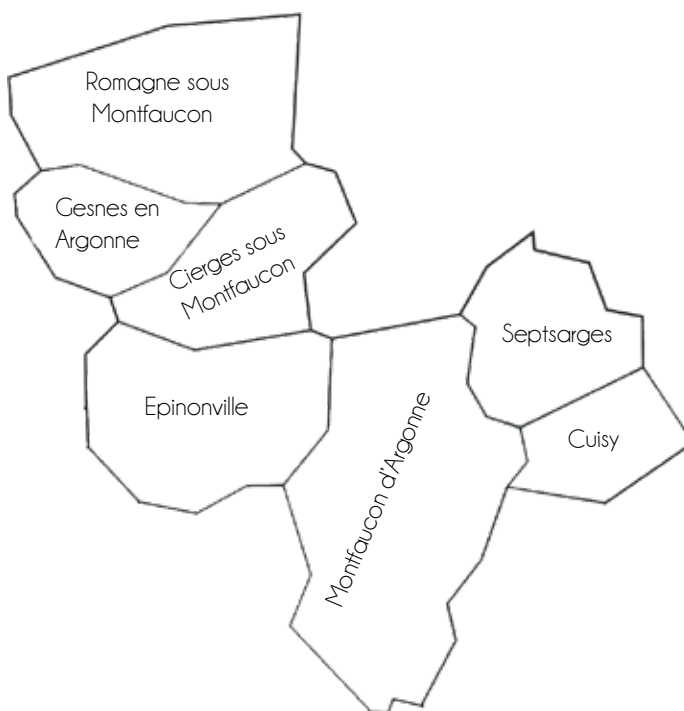
- Être résident sur l'une des communes de la communauté de communes Argonne-Meuse
- Être assujetti à la REOMI

Cependant, les résidents des communes de :



peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté d'agglomération du Grand Verdun située à Thierville-sur-Meuse.

Et, les usagers des communes de :

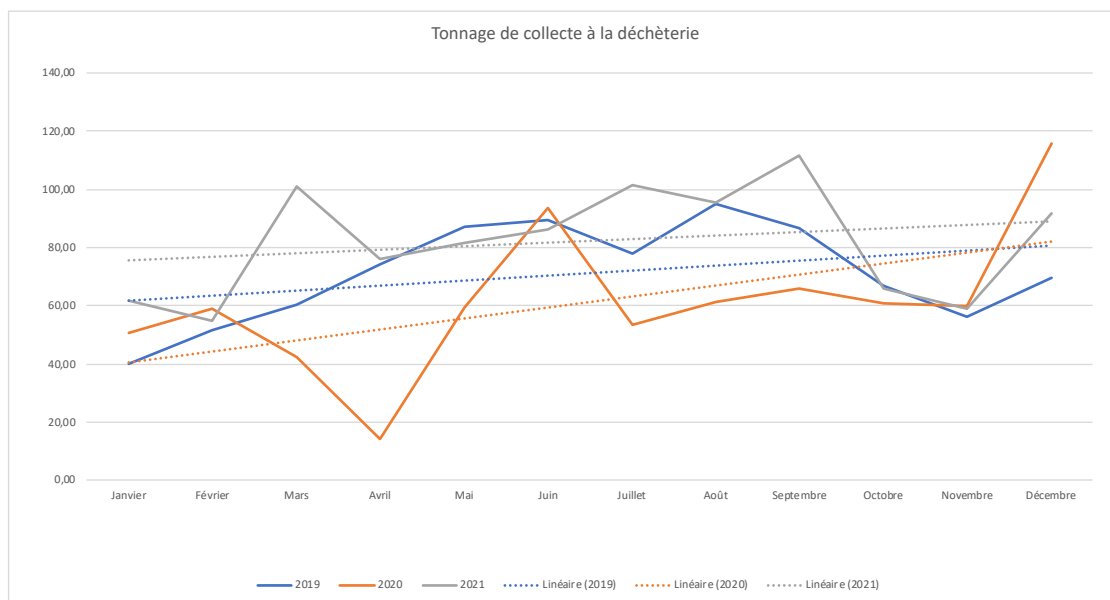


peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois à Brioules-sur-Meuse.

La déchèterie est accessible à tous les professionnels du territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse, assujettis à la REOMI.

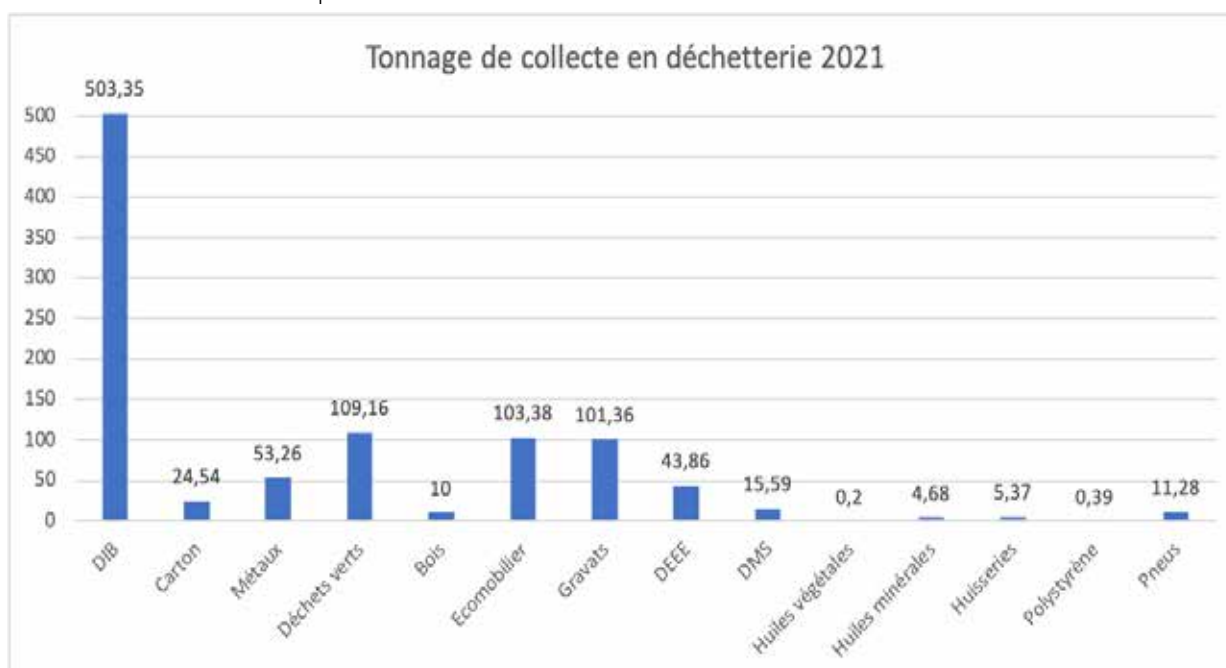
Aucune limite de tonnage n'est appliquée pour les professionnels tout comme pour les particuliers. Seuls les apports de l'EHPAD d'Argonne sont facturés en 2021 selon une convention signée le 28/01/2021.

2.1.2) La collecte



983.57 tonnes, tous déchets confondus, ont été collectées à la déchèterie en 2021. Il n'est pas judicieux de comparer les années 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire de 2020 impactant la fréquentation de la déchèterie qui a conduit à 1 mois de fermeture. Par contre, malgré une fermeture du site de 15 jours en 2020 pour les travaux, les tonnages n'ont pas diminué. 2021 est une année record de collecte.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par flux (en tonne) des déchets déposés à la déchèterie durant l'année 2021 :



A noter, que la collecte du bois n'a été mise en place qu'à partir de novembre 2021.

2.2) Les ordures ménagères résiduelles

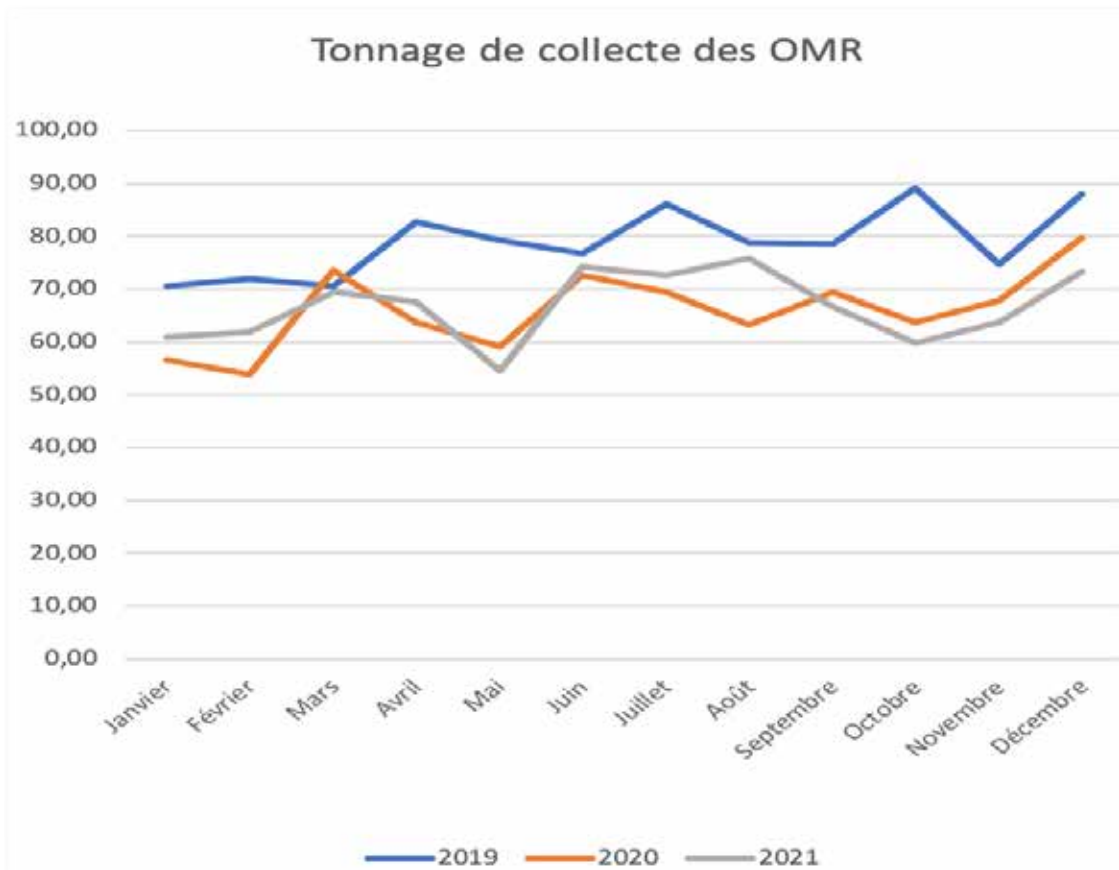
La collecte des ordures ménagères se réalise en porte-à-porte en bac. Cette prestation est réalisée par Eco-Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Avant le 1^{er} novembre 2021, la collecte des ordures ménagères s'effectuait toutes les semaines selon le calendrier ci-dessous :

Jours de collecte des ordures ménagères sur présentation du bac			
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Aubrèville Futeau Lachalade Le Claon Le Neufour Les Islettes Neuvilly-en-Argonne Parois Récicourt Vraincourt	Clermont-en-Argonne Auzéville-en-Argonne Jubécourt Brabant-en-Argonne Brocourt-en-Argonne Dombasle-en-Argonne Froidos Jouy-en-Argonne Rarécourt	Baulny Brabant-sur-Meuse Charpentry Cheppy Cierges-sous-Montfaucon Consenvoye Epinonville Cercourt-Drillancourt Gesnes-en-Argonne Montblainville Romagne-sous-Montfaucon Septsarges Véry	Avocourt Boureuilles Cuisy Esnes-en-Argonne Forges-sur-Meuse Malancourt Montfaucon d'Argonne Regnéville-sur-Meuse Varennes-en-Argonne Vauquois

Suite à une rencontre avec le prestataire Eco-Déchets et les élus de la communauté de communes Argonne-Meuse, les tournées des collectes ont été modifiées par avenant. Au vu de la réduction des tonnages collectés en ordures ménagères, le passage à une fois tous les 15 jours (semaine paire) a été instauré à partir du 1^{er} novembre 2021. Le jour de collecte des bacs pucés reste inchangé.

Le tonnage de collecte des ordures ménagères de 2019 à 2021 :



Le tonnage des ordures ménagères a légèrement augmenté de 1 % entre 2020 et 2021 après 4 années de baisse.

119.51 kilogrammes d'ordures ménagères par habitant collecté ont été constatées pour 2021.

2.3) Les emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables (EMR) se fait en porte-à-porte en sac jaune. Cette prestation est réalisée par Eco-Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Avant le 1^{er} novembre, la collecte des emballages ménagers recyclables s'effectuait tous les 15 jours le vendredi selon le calendrier ci-après :

Collecte des recyclables hors verre en porte-à-porte en sac jaune

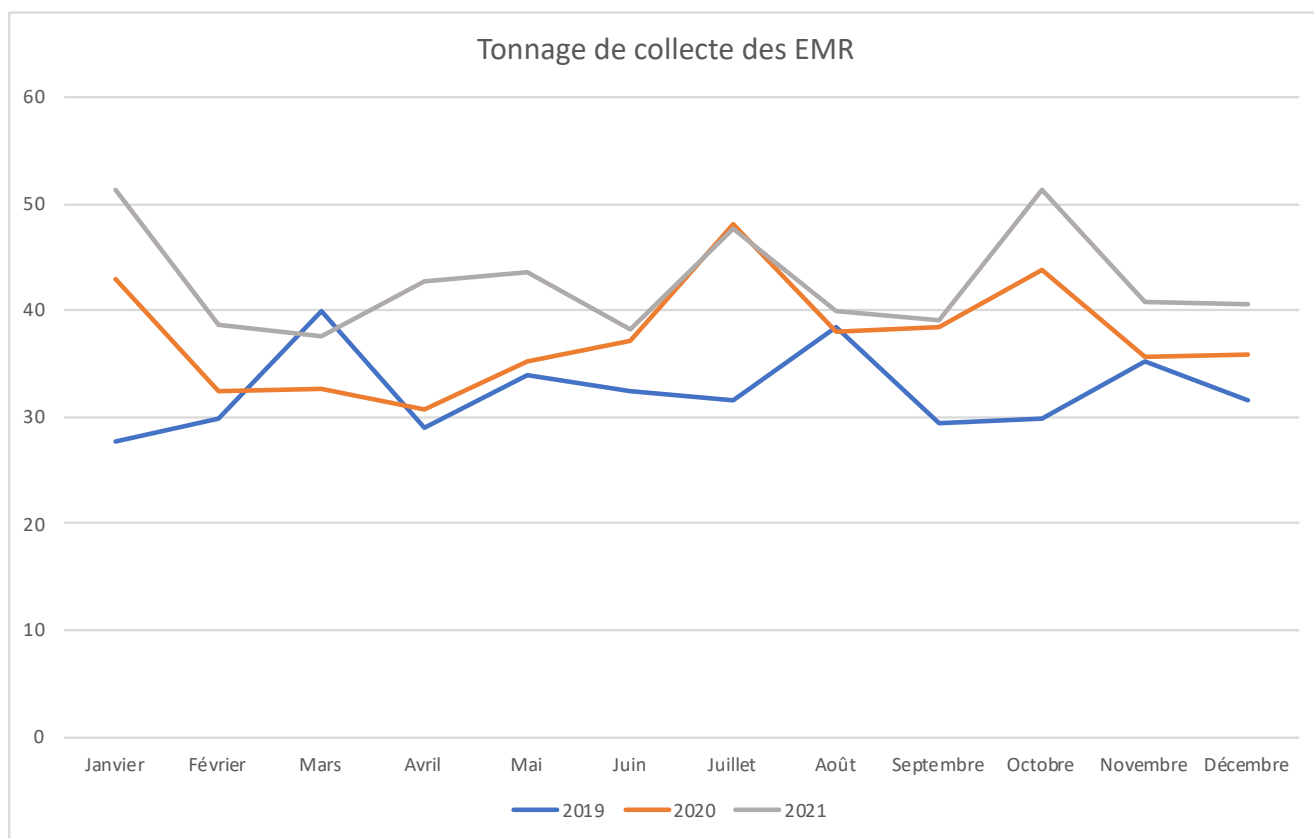
Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire
Avocourt Baulny Boureuilles Brabant-sur-Meuse Charpentry Cheppy Cierges-sous-Montfaucon Consenvoye Cuisy Epinonville Esnes-en-Argonne Forges-sur-Meuse Gercourt-Drillancourt Gesnes-en-Argonne Malancourt Montblainville Montfaucon d'Argonne Regnéville-sur-Meuse Romagne-sous-Montfaucon Septsarges Varennes-en-Argonne Vauquois Véry	Aubréville Brabant-en-Argonne Brocourt-en-Argonne Clermont-en-Argonne Auzéville-en-Argonne Jubécourt Parois Vraincourt Dombasle-en-Argonne Froidos Futeau Jouy-en-Argonne Lachalade Le Claon Le Neufour Les Islettes Neuville-en-Argonne Rarécourt Récicourt

Suite à la rencontre avec le prestataire Éco-Déchets et les élus de la communauté de communes Argonne-Meuse et au vu de l'augmentation des tonnages collectés en recyclables, la tournée de collecte a été modifiée.

A partir du 1^{er} novembre 2021, le jour de collecte des sacs jaunes est le même que pour les bacs ordures ménagères mais en semaine impaire. Le vendredi n'est plus un jour de collecte. Le service de collecte reste identique car la fréquence de collecte tous les 15 jours est inchangée.

La collecte sélective comprend tous les emballages ménagers tels que le papier, les cartons et cartonnets d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier), les films et barquettes plastiques.

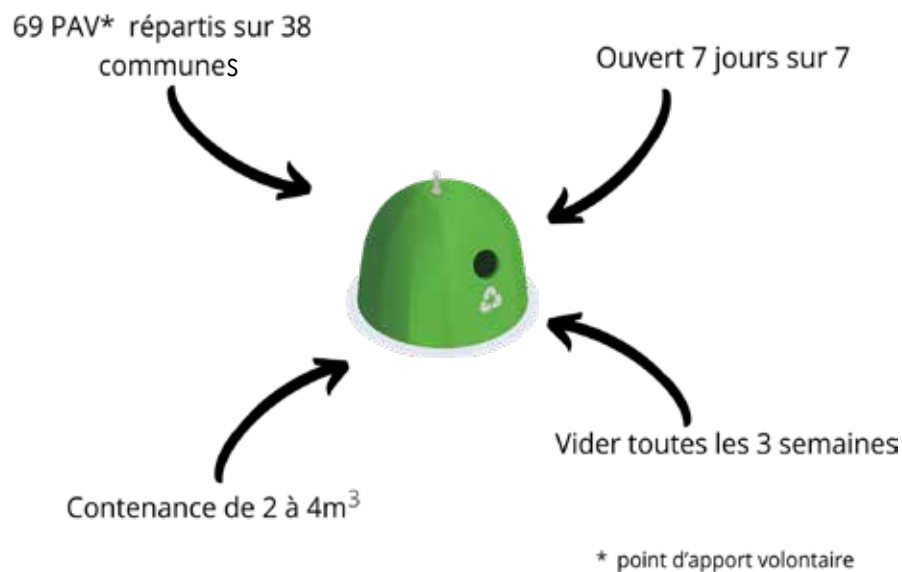
Les tonnages collectés des emballages ménagers recyclables en 2019, 2020 et 2021



Les tonnages ont augmenté de 13% entre 2020 et 2021

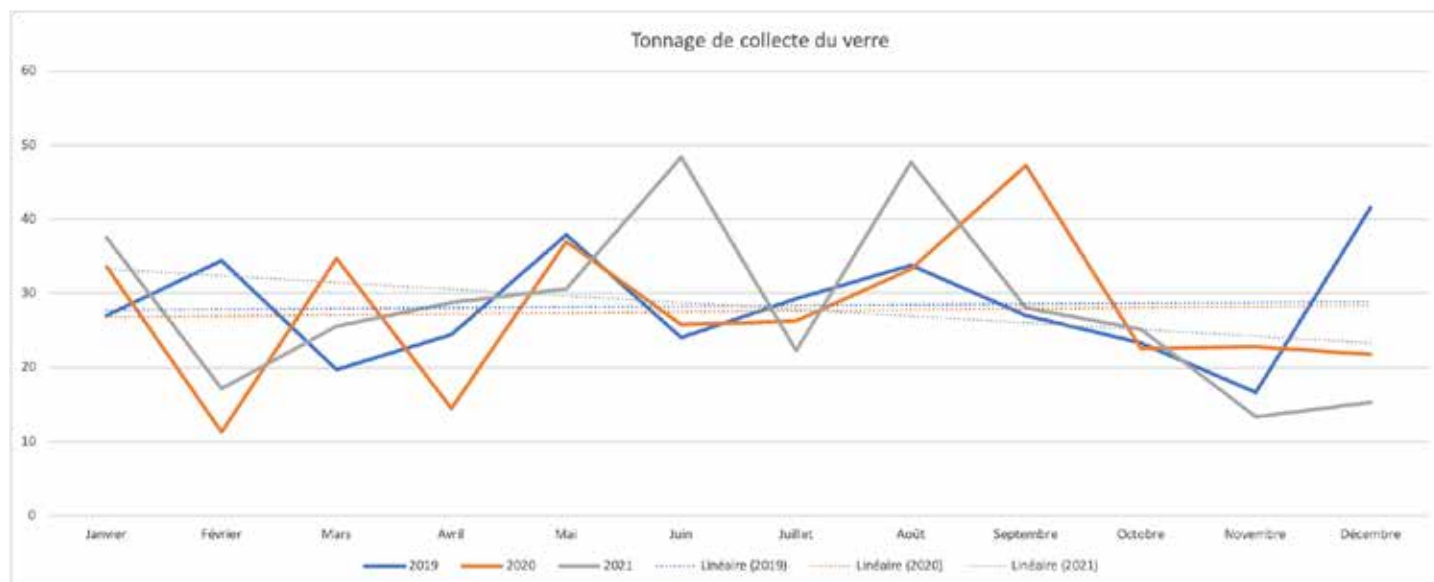
76.34 kg d'emballages ménagers recyclables par habitant collecté ont été constatés pour 2021.

2.4) Le verre



La collecte du verre se réalise en P.A.V.

CITRAVAL se charge de vider ces bornes sur 2 jours consécutifs.



Le tonnage de verre collecté entre 2020 et 2021 a progressé légèrement de 3%. A noter que le tonnage de verre collecté en 2021 est le même que celui de 2019. 50.7 kg de verre par habitant collecté ont été constatés pour 2021.

2.5) Évolutions

La prévention est au cœur des discussions politiques. En raison des coûts à venir (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, par exemple) et de la réglementation nationale, la réduction des déchets s'impose aux usagers de notre collectivité. Des actions de sensibilisation continueront à être mises en place sur le territoire et pour toucher largement tout public.

L'événement d'ampleur du SMET de l'année 2021 a été la réalisation du reportage photographique qui s'est déroulé en 2020 avec un appel aux volontaires meusiens. Ce reportage photo a été mis en valeur sur un dispositif itinérant : des bâches PVC. Ainsi, la communauté de communes Argonne-Meuse peut exposer cette exposition intitulée : Homo Détritus.

Le 2 décembre 2021, le SMET a organisé une visite du site de la société Derichebourg à Pagny-sur-Meuse qui traite les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E), suivie d'une sensibilisation des gardiens de déchèterie. La technicienne a remplacé le gardien de la déchèterie lors de cette visite. Il a été proposé que le SMET communique sur le devenir des déchets contenus dans les bennes des déchèteries.

Les travaux de construction de la nouvelle déchèterie continuent. En raison de la structure du sol et des conditions météorologiques, il a été nécessaire de prévoir des matériaux supplémentaires pour consolider les voiries. Deux avenants ont été signés pour prévoir ces apports de matériaux.

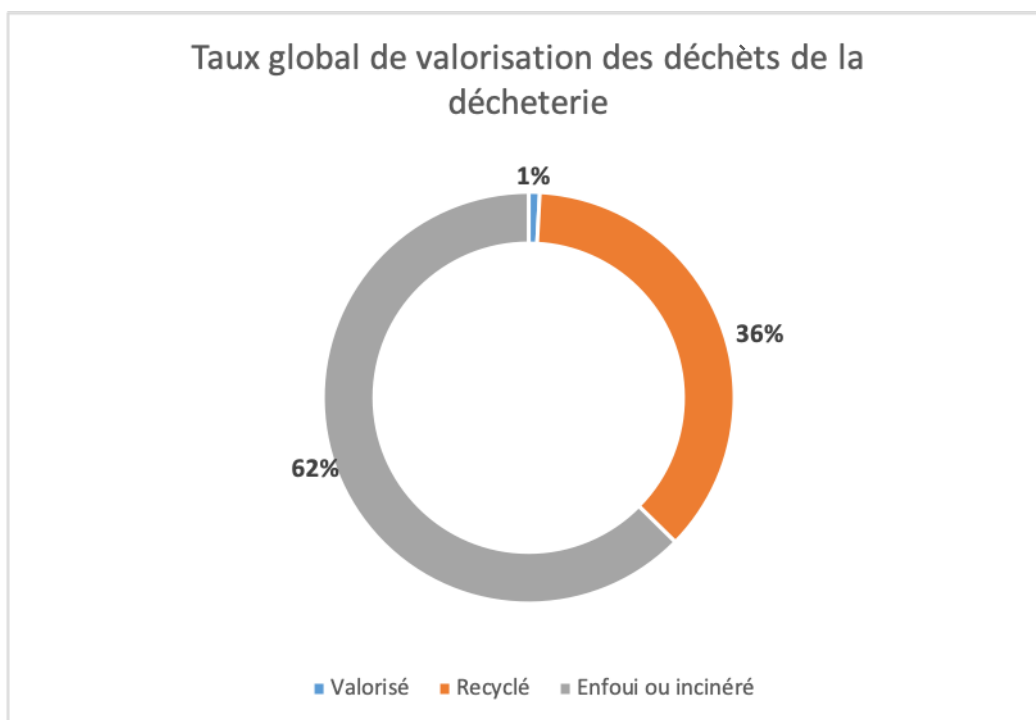
Le SMET a mis en place une application mobile : SMET au tri. Cette application permet d'anticiper le déchargement du véhicule en déchèterie pour éviter les erreurs de tri avec la visualisation du plan de la déchetterie, les horaires et la mise en ligne des règles de tri pour plus de 1 000 déchets répertoriés, informer sur les prochains jours de collecte, présenter une astuce pour réduire les déchets.



III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie

Type de déchet collecté 2021	Tonnage collecté	Traité Valorisé	Tonnage recyclé	Tonnage enfoui ou incinéré	Lieu de traitement
Déchet vert	109,16		109,16		Décavert à Belleville-sur-Meuse
Carton	24,54		24,54		PAPREC à Verdun
Métaux	53,26		53,26		Fers et métaux à Verdun
Gravats	101,34			101,34	Suez à Belleville-sur-Meuse
Tout-venant	503,35			503,35	Suez à Sommauthe (08)
Bois	10	1	9		Suez à Fameck (57)
Eco mobilier	103,38		103,38		Suez à Toul (54)
Déchet ménager spécifique (écoDDS et hors écoDDS)	15,59	2,84		12,75	Cédilor à Malancourt-la-Montagne (57)
Déchet d'équipement électrique et électronique	43,87		43,87		Envi2E à Toul (54)
Pneus	11,28		11,28		Filière Aliapur
Huiles minérales	4,68	4,68			Valorprest à Florange (57)
Huiles végétales	0,20		0,20		
Huisseries	5,37		5,37		
Polystyrène	5,76		5,76		



Près de 2/3 des déchets provenant de la déchèterie sont enfouis ou incinérés.



3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées

Les ordures ménagères résiduelles incluent tous les déchets n'ayant pas été triés en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

800.36 tonnes sont enfouies dans des installations de stockage des déchets non dangereux à Sommauthe (08). Ce centre d'enfouissement est exploité par SUEZ Recyclage et Valorisation Nord Est.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, du transport et du traitement de ces déchets.

3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés

Les emballages ménagers recyclables sont les papiers, les journaux, les revues, les flacons en plastique, l'acier, l'aluminium et le carton. Ils sont collectés via une collecte sélective par sac jaune en porte à porte.

Le contenu des sacs jaunes est trié par PAPREC à Dieulouard (54)

En 2021, 511.28 tonnes ont été collectées et sont rentrées dans le site PAPREC.

501.05 tonnes ont été triées par PAPREC.



La répartition des emballages de tri dans le sac jaune est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri :

La répartition du tonnage de matières valorisées (sur les 18 dernières caractérisations) est la suivante :

	Tonnes triées	% triées	Tonnes expédiées et valorisées	Tonnes en stock
Acier	28,55	5,8 %	18,12	10,46
Alu	2,60	0,5 %	2,62	-0,17
Petit alu	0,52	0,1%		0,69
Brique alimentaire	12,91	2,6%	16,66	-6,98
Emballage papier carton	108,19	22%	115,24	-5,47
Papiers et cartons mêlés (gros de magasin)	70,02	14,2%	70,02	
Journaux, revues, mag	86,64	17,6%	94,12	-7,48
Plastiques (PE/PP)	19,62	4%	2	5,88
Bouteille plastique clair	31,34	6,4%	33,72	-0,63
Flux développement (Plastique ECT)	16,52	3,4%	10,78	9,44
Film plastique	14,66	3%	4,62	6,97
Refus de tri	99,32	20,2%	99,32	
Totaux	490,90		467,22	-10,96

Source : compte rendu annuel 2021 PAPREC

19.87 tonnes de refus de tri sont devenues des combustibles solides de récupération (CSR) qui sont ensuite utilisés dans des installations industrielles fortement consommatrices d'énergie (cimenteries), mélangés à d'autres combustibles.

Le restant du tonnage en refus de tri est enfoui sur le site à Monthois-la-Montagne (08).

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.4) Traitement du verre collecté

Le verre est collecté aux 69 points d'apport volontaire répartis sur les 38 communes du territoire.
339.90 tonnes de verre ont été collectées dans les points d'apport volontaire par CITRAVAL en 2021.
362 tonnes ont été livrées chez le verrier.
Le verre est recyclé par l'entreprise OI Manufacturing.

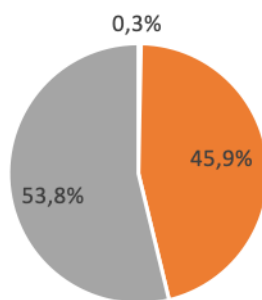


La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET :

- la gestion du ramassage des déchets
- le vidage des déchets
- le transfert des déchets
- le transport des déchets
- le traitement des déchets.

3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés

Taux global de valorisation de tous les déchets et assimilés



■ Valorisé ■ Recyclé ■ Enfoui ou incinéré



IV) INDICATEURS FINANCIERS

4.1) Coût des déchets ménagers et assimilés

Le financement du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par la REOMI payée par l'usager, les soutiens obtenus des éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux qui ont une valeur marchande.

Les coûts indiqués ci-dessous incluent :

- Le coût de la collecte,
- Le coût de traitement,
- La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)
- Les recettes de reprise des matériaux et les aides des éco-organismes qui sont déduites

Coûts à la tonne des flux collectés

Type de déchet	Dépense TTC	Recette TTC
Déchet verts	70,06 €	
Cartons		28,88 €
Métaux		122,25 €
Gravats	21,46 €	
Tout-venant	150,34 €	
Bois	103,74 €	
Eco mobilier		44,01 €
Déchets ménagers spécifiques	1021,28 €	
Huiles minérales	115,53 €	
Huisseries	444,28 €	
Polystyrène	128,49 €	
Déchet d'équipement électrique et électronique		64,16 €
Pneus	28,06 €	
Ordures ménagères résiduelles	323,47 €	
Emballages ménagers recyclables **	283,36 €	
Verre	18,41€	

* Ces coûts moyens sont exprimés à la tonne du flux collecté en déchèterie et ne prennent pas en compte les frais du personnel, de fonctionnement, les investissements du site et les charges de structure du SMET. Cela prend en compte le traitement, la TGAP, le transport, la location du contenant et la revente de matériau.

** Cela comprend les 9 caractérisations de l'année 2021 ainsi que le traitement et la TGAP des refus de tri.

Recette par tonne de déchets		
Déchèterie	Cartons	145 € à 175 €
	Métaux	118 € à 219 €
	Éco mobilier spécifique	1 € à 20 €
	Déchet ménager spécifique	Variable selon le déchet
	Déchet d'équipement électrique et électronique	Moyenne de 86 €
EMR	Journaux, revues, magazines	31 € à 76 €
	Gros de magasin	46 € à 110 €
	Emballage papier carton	93 € à 145 €
	Acier	197,82 €
	Aluminium	511,53 €
	Brique alimentaire	10 €
	Bouteilles en plastique clair	350 € à 575 €
	Emballages plastiques (PE/PP)	262 €
	Emballages en plastiques (flux développement)	660 €
	Verre	Verre

Certains tarifs de revente de matériaux sont définis selon les cours mondiaux.

Somme de la vente des matériaux en 2021	
Déchèterie	22 895,98 €
Emballages ménagers recyclables	49 264,27 €
Verre	9 802,25 €
Total	81 962,50 €

La communauté de communes Argonne-Meuse bénéficie de soutiens de la part de CITEO. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces soutiens sont calculés en fonction du barème F, pour une période de 5 ans (2018/2022). 84 868.45 € (extrait du grand livre) ont été perçus en 2021.

CITEO est une entreprise à mission à but non lucratif qui est financée par les producteurs du secteur de la grande consommation et de la distribution. CITEO accompagne les collectivités techniquement et financièrement, apporte des solutions aux entreprises dans la réduction de l'impact environnemental des emballages, dynamise le marché de reprise des matières premières, communique auprès du consommateur.

4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Le conseil communautaire a délibéré les 18 juillet 2019 et 17 décembre 2019 pour les tarifs de la REOMI applicables à tous les usagers du territoire de la CCAM à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2020.

Part fixe pour les bacs pucés : Forfait de 12 levées / an et RS* sauf pour les professionnels des métiers de bouche à 24 levées / an :

Bac 120 l ou 1 rouleau de sacs rouges / an pour les RS	1 personne, *RS	85 €
Bac 180 l	2/3 personnes	170 €
Bac 240 l	4 personnes ou +	255 €
Bac 660 l		425 €

* RS = Résidence Secondaire

Part fixe pour les bacs de regroupement : dans les immeubles collectifs

Nombre d'ouverture de la trappe pour un sac de 30 l			
Bac de regroupement	1 pers.	48	75€
	2/3 pers.	72	
	4 pers.	96	

Part variable pour les bacs pucés :

Prix de la levée supplémentaire	13 ^{ème} à 18 ^{ème} levée	19 ^{ème} levée ou +
Bac 120 l	4 €	6 €
Bac 180 l	6 €	9 €
Bac 240 l	8 €	12 €
Bac 660 l	25 €	40 €

Sac rouge 50 l	6 sacs	12 sacs
	12 €	24 €
Attention : Pas de distribution de + de 12 sacs par an		

Pièces détachées pour les bacs pucés

Remplacement roue, couvercle, cuve, puce...	Prix des pièces détachées	Intervention : 30 €
Pose d'un verrou avec 2 clés individuelles	18 €	
Balise bac à ne pas vider	gratuite	

Part variable pour les bacs de regroupement :

Prix de l'ouverture supplémentaire en fonction du nb d'ouverture		1€	1,50€
Bac de regroupement	1 pers.	49 ^{ème} à 75 ^{ème}	76 ^{ème} ou +
	2/3 pers.	73 ^{ème} à 113 ^{ème}	114 ^{ème} ou +
	4 pers.	97 ^{ème} à 151 ^{ème}	152 ^{ème} ou +

Frais de gestion pour les bacs pucés et les bacs de regroupement :

	Gestion administrative	Intervention à domicile	A la déchèterie de Clermont
Echange d'un bac	5 €	30 € *	0 €
Lavage de bac	5 €		30 €
Clôture de compte	5 €		
Ouverture de compte	5 €		
*Intervention à domicile gratuite dans le cas d'un échange de bac lors d'un emménagement			

Les usagers qui n'ont pas de bacs ou de badges ou de rouleau de sacs rouges sont facturés sur la base d'un bac de 240L (refus de la REOMI).

4.3) Dépenses et recettes

Extrait du grand livre de 2021 (section fonctionnement) :

Dépenses

2021	Charges à caractère général	651 579,18 €	SMET, Eco-Déchets, sacs jaunes, SULO, fonctionnement déchèterie, utilisation des 2 autres déchèteries...
	Charges de personnel et frais assimilés	62 516,52 €	Prestations VDBI, salaires personnel de la CODECOM
	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 091,11 €	Amortissement de matériel
	Autres charges de gestion courante	5 204,88 €	REOMI impayée
	Charges exceptionnelles	15 202,67 €	Régularisation et annulation REOMI
	Dotations aux amortissements, dépréciation des actifs circulants	7 920,00 €	

Recettes

2021	Résultat d'exploitation reporté	115 653,48 €	Excédent de fonctionnement
	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 288,98 €	Reprise / subvention reçues de l'exercice 2021
	Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	746 994,07 €	REOMI, vente de matériaux, vente de composteurs
	Subventions d'exploitation	85 912,15 €	Soutiens CITEO, subv du CD pour composteur
	Produits financiers	2 016,67 €	Intérêt de parts sociales
	Produits exceptionnels	34,60 €	Sortie de bien actif (bac)

4.4) Evolutions

En 2021, la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) pour les ordures ménagères résiduelles enfouies augmentera de 66.6 %. Cette augmentation aura un impact dans le budget.

Après 2 années de mise en place de la redevance incitative et au vu de l'augmentation des dépenses (TGAP, transport, centre de tri, enfouissement...) et la diminution des recettes (redevance enlèvement des ordures ménagères), les élus envisagent une augmentation de la REOMI pour 2022.